

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-17

**Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux (SAGE) Vistre,
Nappes Vistrenque et Costières
Election d'un représentant**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque la délibération n° 2008-07-136 du 09/07/2008 relative à l'élection d'un comme représentant à la CLE du SAGE Vistres Nappes Vistrenque et Costières

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Saint Laurent d'Aigouze, il convient de procéder à l'élection d'un représentant à la CLE du SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières.

Conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à main levée, à l'élection du représentant parmi les membres de la commission prévention des risques naturels.

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, présente sa candidature.

Après avoir pris part au vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Elit M. Jean-Paul CUBILIER comme représentant au sein de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Nappes Vistrenque et Costières
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-18

Mise en réforme de matériels informatiques et divers devenus obsolètes et mise à jour de l'inventaire

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la nécessité de procéder à la mise en réforme et à la destruction de matériels répertoriés à l'inventaire, vétustes, obsolètes, dépourvus de valeur marchande et qui ne sont plus en état de fonctionner.

Il s'agit de matériels informatiques vétustes et d'un robot utilisé à l'époque de l'ancienne piscine et hors d'usage aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la mise en réforme des biens dont la liste est jointe à la présente délibération,
- De mettre à jour l'inventaire du patrimoine de la Communauté de Communes Terre de Camargue par l'enregistrement de la réforme de ces biens
- D'autoriser leur destruction via les déchèteries de la Communauté de Communes
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

ANNEXE

Délibération relative à la mise en réforme de matériels informatiques et divers devenus obsolètes

10/10/2011

ETAT du MATERIEL pour sortie Inventaire

stocké à Unité de Compostage au Le Grau du Roi

PISCINE

Aspirateur AQUALUX (nettoyage automatique piscine)
aucun n° de série inscrit

INFORMATIQUE

1	ONDULEUR	BACK-UPS APC	BR800-FR	S/N : JB0821018227
2	Carte Automate Compostage	SCHNEIDER		S/N : 21060408095
3	ECRAN	HP 72		S/N : CN11539977
4	ECRAN	NEC	C550	S/N : TA844 1519
5	ECRAN	IYYAMA		S/N : 50148151
6	ecran	NEC	C550	S/N : TA844 1525
7	TOUR	NEC	Model SP350BMT02	S/N : 800012920001
8	CLAVIER	HEDEN UNITEK		S/N : 46789201196
9	CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZA53657824
10	CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZA53657727
11	CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZA53606873
12	CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZA53606897
13	CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZA53606890
14	CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZA53606780
15	CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZA53657893
16	CLAVIER	LOGITECH		S/N : BTC24908443
17	CLAVIER	LOGITECH		S/N : BTD40607559
18	CLAVIER	LOGITECH		S/N : BTD33902702
19	CLAVIER	LOGITECH		S/N : BTH50600110
20	CLAVIER	HP		S/N : C0008083273
21	CLAVIER	NEC		S/N : 804025968
22	CLAVIER	NEC		S/N : 804030089
23	CLAVIER	BEWAN ADSL 2		S/N : 700G003822
24	CLAVIER	HEDEN		S/N : 546789201196
25	CLAVIER	TRUST		S/N : 07121208117
26	CLAVIER	PROCESS TECHNOLOGY		S/N : 90792735
27	CLAVIER	IBM		S/N : 0057646
28	CLAVIER	IBM		S/N : 00657406
29	CLAVIER	IBM		S/N : 00657358

16/11/2011

ETAT du MATERIEL pour sortie Inventaire

Matériel stocké à SALLE SERVEUR - Siège

INFORMATIQUE

TOUR	COMPUTER		27050302SP
CLAVIER	ADIANCE		KIP021000194
ONDULEUR	ELLIPSE 500		764D300TJ
TOUR	MICRO DIRECT		S/N : CF506952
TOUR	COMPUTER		1841
TOUR	COMPUTER		S/N : 516 321
TOUR	COMPUTER		S/N : 624 411
TOUR	LG CONCEPT		Pas de n° série
TOUR	COMPUTER		516 331
TOUR	NEC		S/N : 000162120001
TOUR	COMPUTER		624 428
TOUR	COMPUTER		624 448
TOUT	MICRO DIRECT		Pas de n° série
TOUR	COMPUTER		S/N : 041236255
TOUR	COMPUTER		S/N :260503015P
TOUR	ANTEC		S/N : 520 111
TOUR	pas de marque		pas de n°
CLAVIER	LOGITECH		S/N : LZS44157969
IMPRIMANTE	EPSON	EPL 6200	S/N : JT4Z118167
PC portable	ACER		S/N : LXT320610635000D10M000
Disque dur HS	TravelMate 252LC		
PC portable	IBM		S/N : 55506GF 205
TOUR	IBM		S/N : 56250F2
TOUR	IBM		S/N : 56250G4
TOUR	IBM		S/N : 56257G3
TOUR	IBM		S/N : 567426A
ECRAN	NEC		Multisync FE 770
ECRAN	NEC		Multisync FE 770
TOUR	IBM	xSéries205	S/N : 1S84802AX550057R
TOUR	IBM	xSéries206	S/N : KDCD006
ECRAN	IYYAMA		N/S : LMDM2CA019075
TOUR	COMPUTER		S/N : 516351
ECRAN	IBM		S/N : 66-ZBA76
IMPRIMANTE	EPSON	LX300+	S/N : CLCYA80747
ECRAN	VIEWSONIC		S/N : NP18034900310

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-19

**Fixation du tarif d'insertion d'un
encart publicitaire dans le journal
communautaire trimestriel
« Ensemble en Terre de
Camargue » pour 2012**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la délibération n°2008-07-107 du 9 juillet 2008, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention type pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin communautaire « Ensemble Terre de Camargue ».

Il convient de définir le tarif 2012, applicable suivant la dimension de l'encart inséré, par édition et ce, pour l'année en cours, les recettes étant soumises à la TVA.

Il propose au Conseil Communautaire de ne pas augmenter les tarifs 2012 par rapport aux tarifs 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer le tarif pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le journal communautaire « Ensemble en Terre de Camargue », par édition, pour l'année 2012, comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Pavés (dimension en cm)	Tarif 2012/édition
5x10	150 € HT
10x10	250 € HT
Encartage doc	500 € HT

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-20

Redevance annuelle d'occupation de la propriété de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour la pose d'antennes de télécommunications pour les conventions conclues pour 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la délibération n° 2007-06-27-07 du 27 juin 2007, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre d'occupation des locaux pour pose d'antennes de télécommunication à intervenir entre la Communauté de Communes Terre de Camargue, la SDEI et les opérateurs de télécommunication.

Comme chaque année, il convient de fixer le montant de la redevance annuelle, pour les conventions conclues en 2012, pour l'occupation des châteaux d'eau de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour pose d'antennes de télécommunication.

Il propose, pour les conventions conclues en 2012, de fixer à 6 300 € net, le montant de cette redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De fixer le montant de la redevance annuelle pour l'occupation des châteaux d'eau de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour pose d'antennes de télécommunications à 6 300 € net pour les conventions conclues en 2012,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-21

Fixation du tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute aux abonnés privés pour 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, rappelle la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'étude de construction et d'exploitation du réseau d'eau brute.

Comme chaque année, il convient de fixer pour l'année en cours, le tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute aux abonnés privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De fixer à 0,88 €/m³ HT, pour l'année 2012, le tarif de la redevance du volume d'eau brute destinée à l'arrosage des espaces verts d'abonnés privés et des Syndics de copropriétés,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-22

Fixation du tarif de la redevance d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Tarifs 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque le code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L.2224-12 et R.2333-121 et suivants, ainsi que la délibération n°7 du Conseil Communautaire du 1^{er} Avril 2004 créant le service public d'assainissement non collectif.

Par délibération n°2008-02-14 du 27 février 2008, le Conseil Communautaire a institué une redevance d'assainissement non collectif, dont le tarif est fixé chaque année. La législation française impose un budget séparé propre au service public d'assainissement non collectif. Il doit être financé par les usagers des installations et être équilibré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de la redevance d'assainissement non collectif, pour l'année 2012, comme détaillé ci-dessous :

OBJET	Tarif 2012
Installation d'assainissement non collectif existant	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2kg/jr de DBO5 :	
Pour un logement	147 €
Par logement supplémentaire	51 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/jr de DBO5 et inférieur à 3,6kg/jr de DBO5	451 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 3,6kg/jr de DBO5.	1 111 €
Installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'un document d'urbanisme ou dans le cadre d'une réhabilitation	
Etude du dossier de conception	71 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	91 €
En cas de réalisation non-conforme chaque visite supplémentaire de contrôle	51 €
Diagnostic en cas de vente (tarifs identiques au contrôle périodique)	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2kg/jr de DBO5	
Pour un logement	147 €
Par logement supplémentaire	51 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/jr de DBO5 et inférieur à 3,6kg/jr de DBO5	451 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 3,6kg/jr de DBO5	1 111 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Page 2/2

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-23

Tarifs du Centre Aqua-Camargue pour 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et propose de fixer les tarifs du Centre Aqua Camargue pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs du Centre Aqua Camargue à compter du 1^{er} avril 2012, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

	Prestations	Désignation article 2012	unité	carte
1	Piscine	entrée unitaire enfant	3,00	
2	Unité	entrée unitaire adulte	4,00	
3		entrée unitaire enfant de moins de 3 ans	gratuit	
4		Entrée unitaire étudiant, bénéficiaire des minima sociaux, dem. d'emploi, p. à mobilité réduite	3,00	
5	Piscine	carte de 10 entrées enfant		22,50
6	Carte	carte de 20 entrées enfants		44,00
7		carte de 10 entrées adultes		31,50
8		carte de 20 entrées adultes		61,50
9		carte de 10 entrées étudiant, bénéficiaire des minima sociaux, dem. d'emploi, p. à mobilité réduite		27,00
10	Piscine	entrée unitaire 1 adulte + 1 enfant	5,50	
11	Famille	entrée unitaire 1 adulte + 2 enfants	8,00	
12		entrée unitaire 2 adultes + 1 enfant	8,50	
13		entrée unitaire 2 adultes + 2 enfants	11,00	
14		entrée unitaire par enfant supplémentaire	2,00	
21	Espace Détente	entrée unitaire avec accès aux bassins piscine sur horaires du public	7,00	
22		carte de 10 entrées avec accès aux bassins piscine sur horaires du public		60,00
15	Aquagym	cours unitaire	5,00	
16		carte de 10 cours		45,00
17	Aquabike	Location 30 minutes pour titulaires d'une carte en cours de validité	2,50	
18		Location 30 minutes avec accès aux bassins piscine sur horaires du public	6,50	
19		cours unitaire	10,00	
20		carte de 10 cours		90,00

Prestations				
23	Apprentissage	tarif unitaire enfant et adulte	13,00	
24	de la nage	carte enfant et adulte de 10 cours		120,00
	Prestations	Désignation article 2011	unité	carte
25	Activité Jeunes	carte de 20 cours		70,00
26	Perfection adulte	carte de 15 heures		48,00
31	Location ligne d'eau	tarif horaire de location (association)	15,00	
32		tarif horaire de location (structure non associative à but lucratif)	25,00	
33		tarif forfaitaire de location pour stage de natation/5 jours (association)	250,00	
27	Centre de loisirs	tarif unitaire pour les centres de loisirs du territoire CCTC	1,00	
28		tarif unitaire pour les centres de loisirs extérieurs CCTC	2,00	
29	Natation scolaire	Entrée unitaire pour primaires et collèges du territoire CCTC	gratuit	
30		Entrée unitaire pour primaires et collèges extérieurs CCTC	1,30	
34	Bon C.E.	carte de 30 entrées CE (statuts du CE obligatoire)		75,00
35	Achat de carte	tarif unitaire	1,00	

Désignation	Tarif plein adulte	Tarif réduit PMR, RMI, Demandeurs d'emploi, étudiants	Tarif plein enfant
Trimestriel piscine	66€	57€	57€
Annuel piscine	211€	179.50€	179.50€

Annuel aquagym 1 fois/semaine	141€		
Annuel aquagym 2 fois/semaine	261€	221€	
Trimestriel aquagym 1 fois/semaine	60€		
Trimestriel aquagym 2 fois/semaine	111€	101€	

Trimestriel espace détente + piscine	151€	128.50€	
Annuel espace détente + piscine	401€	341€	

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-24

**Fixation du tarif de la cotisation
annuelle des adhérents de la
médiathèque et des bibliothèques de la
Communauté de Communes Terre de
Camargue pour 2012**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, rappelle la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière de gestion des bibliothèques et de la médiathèque.

Le Conseil Communautaire est tenu chaque année de fixer le prix des abonnements pour le Réseau Intercommunal de Lecture Publique, pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De fixer la cotisation annuelle 2012 des adhérents, pour l'accès de la médiathèque et des bibliothèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue, comme détaillé dans le tableau ci-dessous, pour l'année 2012 :

Désignation	Cotisation annuelle 2012
Tarif Adulte pour livres, revues et multimédia	9.00 € habitants territoire communautaire
	18.00 € habitants hors territoire
Enfant jusqu'à 16 ans	Gratuit
Tarif public spécifique (étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA)	Gratuit

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-25

**Fixation du Tarif pour le dépôt en
déchetterie pour l'ensemble des
professionnels pour 2012**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement et la délibération n° 2008-10-166 du Conseil Communautaire du 22 octobre 2008 relative à la mise en place, à compter du 1er janvier 2009, d'une tarification auprès de tous les professionnels qu'ils soient domiciliés à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire communautaire, pour leurs dépôts en déchetterie.

Le Conseil Communautaire est tenu, chaque année, de déterminer le tarif pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer pour 2012, le tarif pour le dépôt en déchetterie, pour l'ensemble des professionnels comme détaillé dans le tableau ci-dessous, suivant la nature des matériaux déposés :

Matériaux déposés	Tarif 2012
Bois	15.00 € TTC / m ³
Cartons	Gratuit
Ferraille	Gratuit
Déchets verts	12.00 € TTC / m ³
Gravats	16.00 € TTC / m ³
Encombrants	17.00 € TTC / m ³
Déchets Toxiques	2.00 € TTC /Kg
Plastiques agricoles	4.00 € TTC /m ³

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-26

Fixation du tarif de la Participation au Raccordement à l'Égout (PRE) pour 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'étude, de construction et d'exploitation du réseau d'assainissement.

Comme chaque année, le Conseil Communautaire détermine le tarif de la Participation au Raccordement à l'égout (PRE) pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De fixer pour 2012, le tarif de la Participation au Raccordement à l'Égout (PRE) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Désignation	Tarif 2012
Participation raccordement à l'égout (PRE)	Tarif par logement	1059.00 €
	Tarif par construction et bâtiment à usage commercial	1059.00 €
	Tarif par chambre d'hôtel	98.00 €
	Tarif par place de camping, en cas de création d'un camping ou d'extension du périmètre	51.00 €
	Tarif par habitation légère de loisirs (HLL), en cas de création d'un camping ou d'extension du périmètre	97.00 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-27

Fixation du Tarif 2012 pour les apportements sur les Ports Maritimes de Plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue exerce la compétence relative aux « Ports maritimes de Plaisance » en application de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2001, modifié le 13 juin 2003 et gère les ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues Mortes et de Le Grau du Roi.

Le Conseil Communautaire est tenu chaque année de fixer les tarifs pour l'année en cours.

Par délibération n°2010-09-114 en date du 20 Septembre 2010, le Conseil Communautaire a instauré un tarif escale rapide journée (sans la nuit) pour les ports d'Aigues Mortes et de Le Grau du Roi

Pour les contrats de longue durée (1 an ou 6 mois), une indemnité de service de 50 €/an est réclamée, en plus du montant du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs pour les apportements des bateaux suivant leur catégorie, pour l'année 2012, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Tarif pour l'année 2012 pour les apportements avec eau et électricité

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau	de 0 à 6.49m	de 6.50m à 7.99m	De 8m à 9.49m	de 9.50m à 10.99m	de 11m à 12.99m	de 13m à 14.99m	de 15m à 17.99m	18m et +
Escale de Longue Durée (6 mois)	689.95 €	856.68 €	1029.66 €	1234.68 €	1495.52 €	1828.13 €	2176.49 €	2907.88 €
Escale au mois	199.00 €	233.00 €	288.00 €	343.00 €	433.00 €	541.00 €	667.00 €	865.00 €
Escale à la Semaine	57.00 €	67.00 €	82.00 €	98.00 €	124.00 €	155.00 €	191.00 €	291.00 €
Année	989,92 €	1229,10 €	1544,51 €	1852,01 €	2243,29 €	2742,19 €	3288,35 €	4361,80 €

Tarif escale + nuit avec eau et électricité

Catégorie	0m à 10,99m	de 11m à +15m
Escale Journalière	25.50 €	37 €

Tarif escale + nuit sans eau et sans électricité

Catégorie	0m à 10,99m	de 11m à +15m
Escale Journalière	16.50 €	23.50 €

Tarif escale journée avec eau et électricité : 10€

Tarif escale journée sans eau et électricité : 5€

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-28

**Transfert des effluents de la commune
de Saint Laurent d'Aigouze vers
la station de traitement des eaux usées
du Grau du Roi
Adoption du dossier de Déclaration au
titre du Code de l'Environnement**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque les articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et notamment la rubrique 2.1.2.0 – 2° de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Dans le cadre du projet de transfert des effluents il est nécessaire de construire un poste de refoulement avec déversoir d'orage en amont du réseau de transfert. Le déversoir d'orage est situé sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5 mais inférieur à 600 kg de DBO5.

A ce titre, le déversoir d'orage est soumis à Déclaration au titre de la rubrique 2.1.2.0 – 2° de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Le dossier de Déclaration a été établi par l'Assistant au Maître d'Ouvrage – le Cabinet GAXIEU - sur la base de l'étude d'Avant-Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le dossier de Déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement pour le déversoir d'orage situé sur le poste de refoulement de Saint Laurent d'Aigouze,
- De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir délivrer le récépissé de Déclaration,
- De Mandater M. Le Président pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autoriser à signer tout document relatif à ces démarches.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-29

**Achat et livraison de fournitures
administratives de bureau, de papeterie
et de consommables informatiques
pour les services de la CCTC –
Avenant n°1 lot n°1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD – BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque la décision n° 09-53 du 3 septembre 2009, attribuant le lot 1 « fournitures administratives de bureau » à l'entreprise LACOSTE sise à Le Thor pour un montant minimum de 21 000,00 € HT et un montant maximum de 42 000,00 € HT pour 3 ans.

Afin de permettre un suivi administratif et financier plus efficace et pour répondre à l'équilibre et aux principes de l'annualité budgétaire, il convient de modifier le délai d'exécution du contrat, le marché initial prenant fin mi-septembre 2012.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°1 prolongeant le délai initial de 3.5 mois soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°1 du marché « achat et livraison de fournitures administratives de bureau, de papeterie et de consommables informatiques pour les services de la CCTC » prolongeant le délai du marché jusqu'au 31 décembre 2012.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-30

**Achat et livraison de fournitures
administratives de bureau, de papeterie
et de consommables informatiques
pour les services de la CCTC –
Avenant n°1 lot n°2**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque la décision n° 09-53 du 3 septembre 2009, attribuant le lot 2 « fourniture de papèterie » à l'entreprise LACOSTE sise à Le Thor pour un montant minimum de 15 000,00 € HT et un montant maximum de 30 000,00 € HT pour 3 ans.

Afin de permettre un suivi administratif et financier plus efficace et pour répondre à l'équilibre et aux principes de l'annualité budgétaire, il convient de modifier le délai d'exécution du contrat, le marché initial prenant fin mi-septembre 2012.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 au lot n°2 prolongeant le délai initial de 3.5 mois soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 du marché « achat et livraison de fournitures administratives de bureau, de papeterie et de consommables informatiques pour les services de la CCTC » prolongeant le délai du marché jusqu'au 31 décembre 2011.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-31

**Achat et livraison de fournitures
administratives de bureau, de papeterie
et de consommables informatiques
pour les services de la CCTC –
Avenant n°1 lot n°3**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque la décision n° 09-53 du 3 septembre 2009, attribuant le lot 3 « consommables informatiques » à l'entreprise TG INFORMATIQUE sise à Marseille pour un montant minimum de 45 000,00 € HT et un montant maximum de 90 000,00 € HT pour 3 ans.

Afin de permettre un suivi administratif et financier plus efficace et pour répondre à l'équilibre et aux principes de l'annualité budgétaire, il convient de modifier le délai d'exécution du contrat, le marché initial prenant fin mi-septembre 2012.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 au lot n°3 prolongeant le délai initial de 3.5 mois soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°3 du marché « achat et livraison de fournitures administratives de bureau, de papeterie et de consommables informatiques pour les services de la CCTC » prolongeant le délai initial du marché jusqu'au 31 décembre 2012.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	26	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-32

Marché de transport des élèves des écoles primaires du périmètre communautaire pour les activités sportives – Avenant n°2 – Lot 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Absent excusé : M. André DELLA-SANTINA

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

M. Santiago CONDE, Vice-président, évoque la décision n° 10-27 du 20/04/2010 attribuant le lot 2 de ce marché à l'entreprise COURRIER DU MIDI sise à Montpellier pour un montant de 11 298.62 € HT, et la délibération n° 2011-04-60 du 11/04/2011 relative à l'adoption d'un avenant n° 1 au lot n° 2 modifiant le montant de la prestation

Afin de répondre à une nouvelle demande de l'équipe enseignante de l'école Tabarly de Le Grau du Roi qui sollicite le transport des enfants vers le centre Aqua Camargue pour qu'ils puissent exercer l'activité « piscine » en 2012, il convient de mettre en place 7 transports et donc de modifier le montant du contrat.

Le montant d'un trajet aller/retour par jour, est fixé à 64,74€ HT soit 69.27€ TTC (TVA à 7%)
Le montant total de l'avenant n° 2 s'élève à la somme de 484,89 T.T.C.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché:11 298,62 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 :453,18 € HT
- Montant total définitif du marché :11 751,80 € HT

La plus-value s'élève donc à 4,2% du montant du marché pour l'année scolaire 2012.
L'avenant 1 ainsi que l'avenant 2 représentent 5,35% du montant total du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°2 au lot n°2 du marché de transport des élèves des écoles primaires du périmètre communautaire pour les activités sportives, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	26	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-33

**Marché de fourniture de denrées
alimentaires pour la cuisine centrale
communautaire – Aigues Mortes –
Avenant n°1 lot 6 et
Avenant n°1 lot 8**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Absent excusé : M. André DELLA-SANTINA

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Mme Carine BORD, Vice-présidente, évoque la délibération n° 2010-12-139 du 13/12/2010 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale communautaire sise à Aigues Mortes et plus particulièrement les lots n°6 et lot n°8 comme suit :

- Lot 6 attribué à la SARL DECEMBRE DISTRIBUTION.
- Lot 8 attribué à la SARL DECEMBRE DISTRIBUTION.

A compter de février 2012, la dénomination commerciale de la SARL DECEMBRE DISTRIBUTION change et devient la SARL JASSE LARZOU. Il convient donc d'adopter un avenant n°1 aux lots 6 et 8 pour modifier le nom du titulaire des lots 6 et 8 sans aucun bouleversement dans l'économie du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 lot 6 et avenant n°1 lot 8 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale communautaire – Aigues Mortes, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-34

Télétransmission des actes réglementaires – Avenant n°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

M. Noël GENIALE, Vice-président, évoque la délibération n° 2011-02-04 du 14/02/2011 relative à la conclusion d'une convention entre le représentant de l'Etat et les Collectivités Territoriales pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'application ACTES permet la transmission dématérialisée des actes budgétaires en préfecture pour l'exercice du contrôle de légalité. Les conventions initiales excluant ces actes du champ de la télétransmission il convient de conclure un avenant n° 1 pour prévoir leur intégration au dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 pour la télétransmission des actes réglementaires, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-35

Marché public de fournitures courantes et services collecte et transport des déchets recyclables issus des collectes sélectives en points d'apport volontaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Mme Annie BRACHET, Vice-présidente, expose :

Vu le Code des Marchés Publics et ses articles 35 al 1°, 65 et 66

Vu le lancement de l'appel d'offres en date du 04/08/2011

Vu la délibération n° 2011-10-157 du 30 octobre 2011 par laquelle le conseil communautaire a décidé de relancer ce marché public, déclaré infructueux, en procédure négociée avec publicité et mise en concurrence.

Les prestations de collecte et transport des déchets recyclables issus des collectes sélectives en points d'apport volontaire comprennent pour l'ensemble du territoire :

1. la collecte sélective en points d'apport volontaire des déchets recyclables sur les trois communes
2. le transport des déchets recyclables collectés séparément jusqu'aux centres de traitement désignés par la CCTC

Le présent marché est conclu pour une durée de 57 mois comprenant :

- une période de préparation de 1 mois maximum
- une période d'exécution de 56 mois (4 ans et 9 mois)

La date prévisionnelle de démarrage est fixée au 02/05/2012 pour s'achever le 31/12/2016.

Considérant que deux candidatures ont été déposées avant la date limite de remise fixée au 03/01/2012 et une offre a été déposée avant la date limite de réception fixée au 20 février 2012, répondant globalement aux critères de sélection.

Au vu du rapport d'analyse des offres, après négociation, conformément à la procédure, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 12 mars 2012, a attribué le marché public de fournitures courantes et services collecte et transport des déchets recyclables issus des collectes sélectives en points d'apport volontaire, à la société ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise à 34 280 LA GRANDE MOTTE

Les prestations seront rémunérées en fonction du bordereau des prix unitaires décomposé comme suit :

PU1	Collecte et transport des emballages recyclables issus des collectes sélectives en apport volontaire	453.29 € HT/tonne
PU2	Collecte et transport du verre issu des collectes sélectives en apport volontaire	45.76 € HT/tonne
PU3	Collecte et transport des journaux – revues – magazines issus des collectes sélectives en apport volontaire	55.92 € HT/tonne
PO1	Déplacement, enlèvement, mise en place d'une colonne aérienne de tri sélectif au lieu désigné par la CCTC	50.00 € HT
PO2	Nettoyage d'un point tri suite à sa destruction, totale ou partielle, désigné par la CCTC	200.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'attribuer le marché public de fournitures courantes et services collecte et transport des déchets recyclables issus des collectes sélectives en points d'apport volontaire à la société ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise à 34 280 LA GRANDE MOTTE dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 12 mars 2012

Date de la convocation :06/03/2012

Date d'affichage convocation :06/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
36	27	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2012-03-36

Débat d'orientation budgétaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président.

Présents : Mmes et M : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Diane COULOMB pour M. Enry BERNARD - BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - M. Philippe PARASMO pour M. Etienne MOURRUT - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Laure PELATAN pour Mme Annie BRACHET - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - M. Léopold ROSSO pour M. Jean-Paul CUBILIER

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO cette séance s'est tenue exceptionnellement à 36 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques ROSIER - DUFOND

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat, après présentation des éléments financiers par M. Noël GENIALE, Vice-président délégué aux finances, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 13 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**